

Au fil de la Trézée

Voici un numéro d'automne bien rempli. Vous remarquerez, en page 2 que la rubrique « Le point sur... » occupe de plus en plus d'espace ; il y a donc de plus en plus de dossiers ou de chantiers dont l'avancement est à partager avec tous les Oratoriens. C'est plutôt positif ! Les pages concernant la jeunesse sont toujours très animées, voire appétissantes. Nous avons également consacré quelques lignes à l'eau potable, richesse à préserver. Bonne lecture.

La Rédaction

Le Mot du Maire

L'année qui s'achève aura été marquée par une forte participation des oratoriens aux différentes activités proposées par les associations ou la commune.

Zoom

Le premier lieu de rencontre - le Tréz'café - a connu une fréquentation relativement importante et principalement composée d'habitants d'Ouzouër, heureux de se retrouver autour d'un verre pour échanger sur l'actualité du moment.

Le point sur...

Bonne participation pour les vide greniers organisés par le Comité des fêtes et l'Amicale des Sapeurs Pompiers, également pour les soirées à thème où l'on a pu déguster une excellente paella, entre autres. Les cinéphiles ont été comblés par une nouvelle projection en plein air sur la prairie Saint Roch.

Histoire & patrimoine

Agenda

De nombreux aménagements ont été réalisés. Rénovation de l'éclairage public et des écoles, matériel de la cantine, chemin autour de l'étang du Chalois, salle des sports entre autres. Parallèlement des études sont en cours pour la sécurisation de la rue Grande et de la rue du Stade, l'isolation de l'école maternelle et de nombreux projets pour améliorer le bien vivre à Ouzouër.

Bon à savoir

Côté pratique

Tourisme & Loisirs

Les associations et l'équipe municipale dynamisent les initiatives et l'implication des oratoriens dans la vie publique. Le Tréz'café devrait se transformer en restaurant animé par une gérance locale, une naturopathe va proposer ses services prochainement, une nouvelle association propose du djembé et anime la chorale de l'église, le cercle de l'amitié propose de nouvelles activités, des cours de yoga ont lieu le jeudi...

Le coin des Associations

Les oratoriens peuvent se réjouir de retrouver la convivialité et les moments festifs avec, en perspective, la renaissance du carnaval.

Sport

A propos de...

Au nom de toute l'équipe municipale, élus et agents, je vous souhaite de très bonnes fêtes de fin d'année. Je vous adresse mes meilleurs vœux pour cette nouvelle année, qu'elle vous apporte joie, bonheur et prospérité. Que 2024 vous garde en bonne santé et dans la paix. Prenez soin de vous.

Le mot de la fin

Denis Gervais

Mairie d'Ouzouër sur Trézée

1 rue Grande - 45250 Ouzouër sur Trézée

Tel : 02 38 31 93 90 - Fax : 02 38 29 60 00 - mairie-secretariatg@ouzouer-trezee.fr

Lettre gratuite d'information des habitants de la commune d'Ouzouër sur Trézée

Directeur de la publication : Denis Gervais, maire

Conception et réalisation : Michèle Marteau-Bouessay, conseillère - Impression : Improffset



Le point sur...

Projets en cours

❖ **Rénovation de l'éclairage public :**



Les équipes de Somelec ont sillonné le village pendant 3 mois et voici un chantier rondement mené, dans les temps et dans les budgets ! Les rues d'Ouzouër sont éclairées par des luminaires 100 % ampoules LED. L'éclairage public entièrement pilotable et programmable est en fonctionnement de 5h jusqu'au lever du jour et de la tombée de la nuit jusqu'à 23h.

L'engagement d'économiser l'éclairage nocturne nous a permis d'obtenir le maximum de subventions liées aux économies d'énergie et à la préservation de l'environnement.

❖ **Sécurisation Rue Grande et rue du Stade :**

La Commission « travaux » s'est adjoint l'assistance d'un maître d'œuvre pour le montage du dossier qui s'avère assez complexe, en particulier pour ce qui est de l'enfouissement des réseaux électriques et de communication. Sont associés au projet : Enedis, le département, Cœur de Village et le Pays Giennois. Première phase, en cours depuis début novembre : les relevés topographiques en vue de la préparation d'une esquisse. Nous pensons être en mesure de faire rapidement une présentation au public ; les demandes de subventions doivent être faites avant la fin de l'année ; les appels d'offres pourraient être lancés en juin et le dernier trimestre 2024 pourrait voir le début des travaux.

❖ **Le Tréz'Café, saison 2023 :** (voir détails p. 3 notre rubrique Tourisme & Loisirs).

❖ **Notre boulangerie :**

Rénovation réussie et remarquable de la boutique. La municipalité a monté un dossier d'accompagnement de ce projet auprès de la Communauté de Communes (comme cela avait été fait pour l'épicerie) et se félicite de bonnes perspectives d'avenir.



❖ **École maternelle et école primaire :** durant les vacances de Toussaint l'éclairage général et de secours ont été entièrement refaits avec équipement en luminaires à LED. Durant l'été, des travaux identiques ont concerné la cantine, la garderie et l'accueil de loisirs. Les murs du préau de l'école primaire ont été refaits à neuf. A l'école maternelle le réfrigérateur, le sèche-linge et le four à micro-ondes ont été remplacés. Le projet « travaux d'isolation » suit son cours.

Projets en cours

- ❖ **La cantine** - Voir détail des nouveaux équipements en page 7.
- ❖ **Stationnement aux abords des écoles** : il a été procédé à une matérialisation des emplacements de stationnement et d'un arrêt de bus devant la salle des sports.
- ❖ **Le camping** : Voir article en page 3 notre rubrique Tourisme & Loisirs.
- ❖ **Adressage** : Avec l'appui d'un agent dédié à temps partiel, l'opération entre dans sa dernière phase : validation, inscription au fichier national, établissement d'un répertoire des nouvelles rues et de leurs numéros, validation par le Conseil Municipal.
- ❖ Il est envisagé que la même personne se consacre également à la préparation du **PCS** (plan communal de sauvegarde) un autre chantier de longue haleine.
- ❖ **Aires de jeux et modules parcours de santé** Le matériel a été réceptionné. Les travaux d'installation vont pouvoir commencer en fonction de la météo et de la charge de travail des Services Techniques. Les implantations sont prévues au stade, sur la prairie St Roch et au camping.
- ❖ **La salle polyvalente Pierre Vieillard** : nouvelle source de fuites récurrentes : les évacuations des eaux pluviales. Un devis a été demandé pour les réfections nécessaires.
- ❖ **L'entretien du cimetière** - Que ce soit pour ce lieu de recueillement ou pour l'espace public en général, la proscription des herbicides nous laisse très démunis. Les moyens de substitution sont peu efficaces, onéreux et terriblement mangeurs de temps. La municipalité a donc décidé d'épauler les services techniques en faisant appel à un atelier protégé pour procéder au désherbage du cimetière. Il s'agit d'un essai et nous espérons qu'une amélioration sera constatée rapidement.
- ❖ **1000 Dojos – salle de sports** : les travaux de la grande salle se terminent fin semaine 46. Ils vont se poursuivre avec la rénovation des vestiaires et des douches, puis viendra l'installation des tatamis. Cet espace sera ouvert à tous : écoles, associations, périscolaire. En projet, le redémarrage de la section judo du l'USOT que nous souhaitons vivement voir aboutir.
- ❖ Un miroir de circulation a été installé au sortir du parking de l'école primaire. Un autre va être installé route des Etangs, derrière le cimetière.



LES PARKINGS DES ÉCOLES PRIMAIRE et MATERNELLE

Il est demandé que le **stationnement en marche arrière** soit **obligatoire** c'est un dispositif d'évacuation rapide en cas d'incendie et d'incident.
(code de la route Art. 417-1)

Se garer en marche arrière facilite le départ des véhicules avec une meilleure visibilité lors d'une évacuation.

Merci de respecter cette consigne, Il en va de la sécurité de tous

En collaboration, Pascal Vatan & Michèle Marteau-Bouessay

Rappelons que les événements récents font que, jusqu'à nouvel ordre et sur tout le territoire, s'applique le plan **VIGIPIRATE Urgence Attentat** (niveau le plus élevé)

Les étangs, patrimoine naturel de notre commune

A l'initiative de la Fédération de Pêche un ambitieux programme de valorisation des étangs a été mené : reprise du cheminement autour du Chaloy, création d'emplacements de parking y compris pour les personnes à mobilité réduite, création d'avancées dans l'eau pour les pêcheurs ; pose de pontons aux Fichus. Pour sa part, la commune a assuré le débroussaillage et l'élagage pour faciliter l'accès des entreprises. Ces aménagements vont favoriser le développement touristique de la Puisaye et nous sommes certains que de nombreux promeneurs, touristes, pêcheurs sauront apprécier ces lieux dans le plus grand respect de la nature (panneaux de signalisation et corbeilles sont prévus pour le rappeler à tous que ce soit au Chaloy, au Chesnoy et à la Gazonne).



Le Tréz' Café, quelle aventure !

Au commencement, une petite montagne administrative (la mairie étant gestionnaire du projet) que nous avons gravie allègrement...

Puis ce fut le temps des travaux, des aménagements, de la recherche de fournisseurs ou de mobilier : employés municipaux, élus, entreprises extérieures, tout le monde a fait son possible, en un temps record, pour que cet endroit charmant, en bordure du canal, mitoyen de la prairie St Roch, devienne un lieu de détente et de rencontres pour tous.

Ce fut aussi l'occasion de constituer une équipe dynamique et motivée. A trois, nos saisonnières ont assuré un accueil chaleureux et un service attentionné.

Ainsi, en deux temps, trois étapes, le Tréz' Café est devenu l'endroit où se retrouver pour les Oratoriens qui ont joué le jeu par leur fréquentation régulière. Les touristes ont également apprécié les lieux et l'adresse s'échange sur les réseaux sociaux. La curiosité puis l'agrément ont également incité une clientèle des alentours à venir y passer quelques temps.

En pleine saison, le Tréz' Café – ouvert tous les jours – a proposé boissons fraîches, glaces, gaufres et crêpes, petite restauration provenant des commerces oratoriens et snacks à toute heure. Mais aussi informations touristiques et locales, lecture, jeux de société, belles rencontres, rires et convivialité. Et il a même fallu jouer les prolongations par rapport au projet initial ! Le Tréz' Café est resté ouvert jusqu'à fin octobre.

Toutefois, l'aventure doit provisoirement s'arrêter avec la fin des beaux jours. En effet, le bâtiment est peu adapté à une exploitation hivernale. Mais devant un tel succès, l'équipe municipale est mobilisée pour faire vivre à nouveau ce lieu si vite adopté par tous, à la prochaine saison ; il reste néanmoins à déterminer un mode d'exploitation qui se prête mieux à ce type d'activité.

Le camping, bilan 2023 et prochaine saison

Pour la saison 2024, le camping sera équipé de 2 bivouacs, chacun pouvant accueillir 2 personnes. Ce type d'hébergement, à la fois un peu tente et un peu chalet, est très apprécié des cyclistes.



Le Téléthon se déroulera le dimanche 3 décembre 2023. Il est organisé en partenariat avec l'Amicale des Sapeurs-pompiers et leur marché de Noël et l'APE avec sa vente de sapins.

De nombreuses animations et gourmandises seront proposées.



Agenda

Quelques dates à noter :

- Le spectacle de Noël des enfants aura lieu le **vendredi 22 décembre à 17 heures** dans la salle polyvalente Pierre Vieillard.
- C'est le **vendredi 12 janvier 2024 à 18 h** (salle polyvalente Pierre Vieillard) que Denis Gervais, notre Maire, présentera ses vœux aux Oratoriens. Ce sera également l'occasion de féliciter les jeunes diplômés de la commune et de récompenser les heureux lauréats du concours des Maisons Fleuries.
- 15 au 17 mars 2024** : retenez d'ores et déjà les dates de la prochaine expo-photos, organisée par le Comité des Fêtes, avec la participation de nos photographes oratoriens : Yves Danjon et Philippe Gérard, ainsi que celle de plusieurs autres photographes.

Vous pouvez consulter le calendrier de l'ensemble des manifestations sur le site de la mairie.

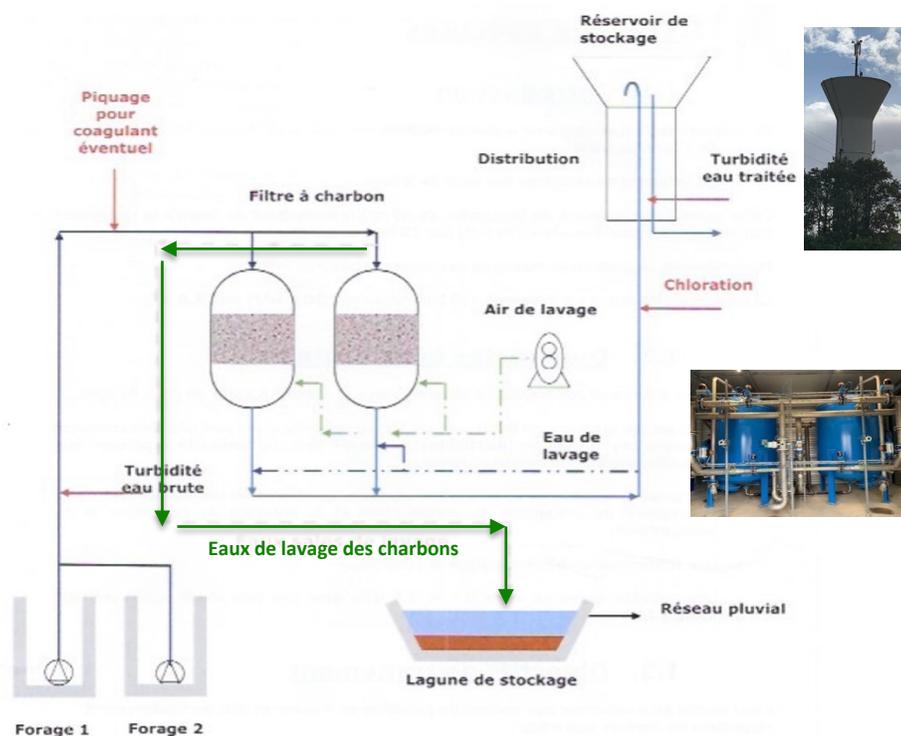
Zoom

Au fil de la Trézée

Il nous semble in-con-ce-va-ble que l'eau ne coule pas claire, fraîche et saine quand nous ouvrons le robinet. Et pourtant ...! Nous vous emmenons sur le circuit de l'eau potable à Ouzouër (Source : Suez).

A Ouzouër, la gestion du service de l'eau potable est déléguée à Suez par une délégation de service public. Voici quelques mots de son histoire.

C'est une nappe phréatique liée à la Trézée qui constitue notre réserve d'eau. Deux forages fonctionnent pour nous alimenter. Le F1, un peu ancien, est conservé en état de fonctionnement ; il vient en complément du forage principal F2 si nécessaire. Ils plongent à +/- 35 mètres traversant des strates d'alluvions, d'argile à silex et de calcaire turonien. La ressource est protégée par un périmètre de sécurité où aucune activité ne s'exerce. L'eau est propulsée électriquement jusqu'à la station de traitement. Un simple schéma étant souvent plus clair que beaucoup de littérature, voici représenté le circuit de notre eau après captage et avant distribution.



Au sein de l'usine de traitement*, des filtres à charbons actifs piègent les pollutions. Puis, sur son chemin vers le château d'eau, l'eau est javalisée : l'eau de Javel a été privilégiée par rapport au chlore gazeux très toxique et présentant de nombreux risques ; de plus elle évite le goût et l'odeur de chlore. Des analyses sont effectuées en continu pour contrôler la turbidité et la chloration.

Les filtres sont régulièrement lavés et les eaux de lavage sont stockées dans une lagune où elles décantent.

Après utilisation par les usagers, l'eau retourne au circuit d'assainissement puis à l'usine d'épuration où elle subit un traitement biologique (cycle de l'azote) à rapprocher de celui d'un aquarium, toutes proportions gardées, bien entendu.

Des bactéries se nourrissent de la pollution et produisent des résidus sous forme de boues qui sont stockées puis valorisées en agriculture. L'eau retraitée retourne à la Trézée.

* Nous avons détaillé le fonctionnement de l'usine de traitement dans notre bulletin n° 2 à l'occasion de son inauguration.



En direct de la Communauté de Communes Berry Loire Puisaye (CCBLP).



Voirie : Comme tous les ans, un dossier de propositions pour la réfection des routes a été soumis à la CCBLP qui rendra son arbitrage.

Lors d'un contrôle des ouvrages d'art, le pont St Aubin (sur la Trézée) a révélé un affaiblissement important ; ceci impliquera de lourds travaux dans les prochains mois.

A propos de...

L'état-civil du 15 avril à fin octobre 2023

- 6 Naissances : 2 filles et 4 garçons
- 5 mariages
- Nous ont quittés : M. Yves Meunier, M. Francis Salin, Mme Georgette Perriot, M. Alain Tortrat, M. Bruno Roy, Mme Yvette Hautin, M. Claude Bedu.

Bon à savoir... Noël approche

Cette année, le CCAS propose à nos aînés le choix entre un colis de Noël ou un repas organisé dans la salle polyvalente Pierre Vieillard.

Le **repas** aura lieu **le 10 décembre**. Il sera concocté par le traiteur Amaury Bonnard et Maître Nono assurera l'animation avec ses percussions africaines. Une trentaine de personnes se sont inscrites à ce jour.

Pour ceux qui ont opté pour les **colis-cadeaux**, ils seront à retirer à la Mairie : le **11 décembre** de 14h à 17h ou le **12 décembre** de 10h à 12h ou bien encore le **13 décembre** de 10h à 12h. Bien entendu, une distribution est organisée pour tous ceux qui résident en EPHAD.

Le thème du carnaval sera très présent cette année : il illustre nos calendriers et une exposition lui sera consacrée durant le repas de Noël.



Zoom (suite)

Suivant un programme règlementaire, 12 analyses par an sont effectuées et tous les paramètres font l'objet d'un suivi hebdomadaire.

L'eau potable a été distribuée en centre bourg à partir de 1941. Il a toutefois fallu attendre 25 à 30 ans pour que tous les écarts soient approvisionnés

Pour ce qui est de l'assainissement, un réseau collectif circule en centre bourg, depuis 1970. Les résidents des écarts, eux, doivent être équipés d'un assainissement individuel contrôlable règlementairement tous les 10 ans et lors de chaque vente.

On peut donc constater qu'Ouzouër a été équipé assez tôt mais la contrepartie est que les réseaux sont maintenant vieillissants et sujets à fuite. Ils font l'objet d'une surveillance constante par débitmètre. Les recherches de fuites se font soit par corrélation, soit visuellement ou par écoute, grâce à des capteurs et par l'intervention de chercheurs de fuite (service performance réseau) qui interviennent surtout la nuit pour éviter les bruits parasites

L'exploitant (Suez) est dans une recherche perpétuelle du rendement du réseau pour préserver la ressource. Ainsi il a été procédé en 2021 à 14 réparations sur canalisations, 7 réparations de fuites sur branchements, 34 765 ml de réseau ayant fait l'objet d'une recherche de fuite.

Le rendement du réseau de distribution est de 78,5 %. Compte tenu de son âge, on peut être raisonnablement satisfait de ce pourcentage qui se situe dans une moyenne basse.

Le suivi sanitaire de l'eau comprend à la fois :

- la surveillance exercée par l'exploitant délégataire du service de l'eau et de l'assainissement (Suez)
- le contrôle sanitaire mis en œuvre par les Agences régionales de santé.

Il implique réactivité et adaptation en fonction des circonstances. Ainsi, durant l'épidémie Covid, il a fallu mettre en place une hygiénisation supplémentaire des boues avant épandage pour éliminer toute trace de virus. De même la réutilisation des eaux usées, exige une amélioration constante des performances des stations d'épuration pour traiter des résidus tels que médicaments, molécules hormonales, etc. qui résistent aux traitements classiques.

Les tendances climatiques font que l'eau sera de plus en plus rare, donc chère.

Ceci implique :

- une recherche permanente d'amélioration des rendements,
- une neutralisation des pertes,
- des investissements pour l'évolution et l'entretien des circuits (n'est-ce pas une aberration que nos WC ou nos poteaux d'incendie soient alimentés avec de l'eau potable ?),
- des pratiques économes au niveau individuel : au jour le jour, les gestes de chacun comptent, même si ça ne se voit pas beaucoup ; nous sommes quand même plus de 67 millions...
- Un souci permanent, au niveau collectif, de préserver, économiser, réemployer (à Ouzouër, par exemple, projet de réutilisation des eaux de lavage de notre usine de traitement après décantation : arrosage, nettoyage ?).

L'eau, qui nous est indispensable, est précieuse. Sachons la valoriser.

Michèle Marteau-Bouessay

Au fil de la Trézée



Quelques chiffres de 2022

- **792 clients desservis**
- **93 472 m3 d'eau produits dans l'année**
- **78,5 km de réseau de distribution d'eau potable**
- **100 % de conformité sur les analyses bactériologiques ou physico-chimiques (après mise en route de l'usine de traitement)**
- **Station d'épuration calibrée pour un équivalent 2 000 habitants**
- **45 585 m3 ont été traités pour aboutir à la production de 253 m3 de boue.**



Histoire et patrimoine



Lors des Journées du Patrimoine les 16 et 17 septembre derniers, comme à l'accoutumée, l'association La Martine a proposé des visites de l'église, guidées ou non ; mais cette année, elles étaient élargies à la montée au clocher, à un accès à la salle des sonneurs et un aperçu de la charpente. Et ce fut un véritable succès !



Cette charpente, entièrement en chêne, en forme de carène de vaisseau renversée, date du XVI^{ème} siècle ; pourtant, elle semble quasiment intacte. Il se dégageait une émotion palpable au vu de l'œuvre des compagnons bâtisseurs d'il y a six siècles qui a traversé les temps en si bon état de conservation. L'an prochain, l'expérience sera sûrement renouvelée, alors n'hésitez pas et venez découvrir ce trésor caché.

Un devis a été demandé pour la mise aux normes des circuits électriques de l'église.

Le coin des associations

Vous souhaitez trouver ou retrouver un mieux-être physique et mental ? Pourquoi pas par la pratique du yoga ?

Cette discipline, qui associe postures, respiration et méditation, est accessible à tous : pas de niveau requis, pas de recherche de performance. Elle s'adresse au corps et à l'esprit par un travail sur le souffle et les postures.



Formée à l'École Française de Yoga, Virginie Brancotte enseigne le yoga traditionnel indien et assure un cours hebdomadaire à Ouzouër depuis 2 ans. Une douzaine d'élèves y sont actuellement inscrits.

Contact : Virginie Brancotte : 02 38 31 11 14 ou à la Mairie
– Cours tous les jeudi de 18h à 19h30 (salle des fêtes)

A propos... des enfants

Rentrée scolaire 2023-2024

Durant les congés d'été, comme chaque année, de multiples travaux et achats ont été effectués (voir en page 2 notre rubrique « Le point sur... »), conformément aux attentes des institutrices. Et, bien entendu, ménage complet des locaux, sans oublier les recoins !

Au fil de la Trézée

Lors de cette rentrée scolaire, pas moins de **99 élèves** (à mi-novembre 2023) ont repris le chemin de l'école. Nouveauté, cette année : 8 enfants de Breteau ont choisi de suivre leur scolarité à Ouzouër. Un bus de la Région s'occupe de leur transport. Nous pouvons donc nous féliciter d'avoir été si attentifs à l'amélioration des activités périscolaires car l'accueil de loisirs, la garderie et la cantine accueillent de plus en plus d'enfants.

Nous souhaitons une excellente année scolaire aux enfants, à leurs enseignantes et à tous les acteurs éducatifs

Garderie, accueil de loisirs et activités jeunesse

Ces services fonctionnent particulièrement bien ! Nous le constatons au vu du nombre croissant d'enfants accueillis (c'est notre meilleur baromètre). Avec leurs différents modes de fonctionnement, ils participent à l'éducation des enfants avec de multiples propositions d'activités et l'occasion de rencontres intéressantes.

La garderie permet aux enfants de « se poser avant et après l'école ». Les activités ne leur sont pas imposées. Ils peuvent ainsi évoluer à leur rythme et selon leurs envies. C'est aussi un mode de garde bien pratique qui répond aux besoins des parents.

A l'accueil de loisirs, l'organisation est établie au préalable. Le choix des activités est imaginé avec les enfants et les animatrices. Un projet pédagogique est méticuleusement construit. Cette année, les activités sont sur le thème des différents transports possibles, ... ou... imaginaires... Les enfants participent de façon active aux actualités du village, comme pour Octobre Rose, par exemple. Ces différents temps sont l'occasion de sortir à la découverte du village.

Lors des activités jeunesse les enfants peuvent s'essayer à de nouvelles activités à partir d'un programme qui leur est proposé. Elles permettent de belles rencontres au sein des associations et avec les bénévoles. Des sorties ponctuelles peuvent être organisées, avec l'aide des parents. Ainsi, cet été, les participants ont pu se retrouver au château de Saint-Brissou.



Avec ces différents modes de fonctionnement chaque enfant, chaque famille, peut trouver ce qui lui correspond le mieux, quelles que soient ses disponibilités, ses envies ou ses moyens. Les enfants apprennent en s'amusant et sont mis en situation de réussite.

Dans notre constante volonté d'avancer pour l'éducation, nous continuons d'investir. Quelle sera la prochaine étape ? L'idée d'un nouvel aménagement des locaux de la garderie / accueil de loisirs se profile... Affaire à suivre !

Texte Valérie Caillaut & photos Josiane Gérard

Octobre Rose



1^{ère} édition de la « Rando Rose » : 116 participants aux activités proposées ont permis de collecter 800 €

Le 8 novembre à 18h lors d'une réunion conviviale à la mairie un chèque de ce montant a été remis à Mme Véronique Guerche, responsable de l'association « Les Roses de Jeanne »,

au profit de la Ligue contre le Cancer. Merci à tous pour leur implication. **N'oublions pas qu'Octobre Rose a aussi pour but d'inciter les femmes à se faire dépister régulièrement.**

Du 7 au 13 avril
Classe Découverte
pour les CM1 et CM2
Direction
St Jean de Monts
et Le Puy du Fou

Au fil de la Trézée **Le projet éducatif... de quoi parle-t-on ?**

Un projet éducatif sert à poser la politique éducative de la commune. Il impose une cohésion de tous les acteurs : parents, école, animateurs du périscolaire, ATSEM, associations, employés municipaux, etc...afin d'établir une cohérence éducative pendant tous les temps de l'enfant.

Dès nos premières élections, un projet éducatif a été construit. Historiquement, il s'agissait du tout premier à Ouzouër. Il est consultable sur le site internet de la mairie.

A l'époque il avait pour but, malgré un contexte COVID et une situation budgétaire très délicate, rappelons-le, de faire un point sur l'existant et de définir les priorités.

Le besoin de construire les bases élémentaires nous est vite apparu évident et urgent :

- Adapter le périscolaire aux besoins réels en allongeant l'ouverture de l'accueil de loisirs, avec une convention avec la CAF, et en proposant des tarifs modulés.
- Augmenter le nombre des animatrices.
- Former le personnel
- Identifier un référent enfance et jeunesse. A ce jour, Josiane pilote l'organisation de la garderie, l'accueil de loisirs et des activités jeunesse. Stéphanie s'occupe de la grande majorité du travail administratif.
- Construire un projet pédagogique annuel.
- Écrire une charte ATSEM/institutrices/Maire
- Offrir le matériel essentiel pour que chaque enfant dispose des mêmes chances de réussite : un dictionnaire en fin de CP et une calculatrice pour l'entrée au collège.
- Travaux et achats de matériel réguliers pour l'école et augmentation de la dotation des fournitures scolaires
- A la cantine, travailler sur les menus et prévoir du matériel adapté
- Lecture pour tous (déménagement de la bibliothèque, boîte à livres, rénovation de la bibliothèque scolaire...).

Pour ne pas mettre le budget en péril, nous avons su profiter des opportunités et rechercher des subventions. Nous avons parfois bénéficié de la générosité des Oratoriens (boîte à livres, projet jeux extérieurs).

A ce jour, un bel espace se profile au départ de l'école, incluant la rénovation de certains locaux et des travaux de la voie publique avec un « sentier des écoliers » qui mènera jusqu'à l'aire de jeux.

Nous avons volontairement construit ce projet éducatif sur 4 ans seulement afin de pouvoir redéfinir les besoins. Il s'arrête en 2024. Les bases sont saines, c'était le but. Et nous avons finalement dépassé les objectifs. Nous savons maintenant que le nouveau projet éducatif pourra être ambitieux.

Valérie Caillaut

Ça bouge à la cantine

Des plats cuisinés ou assemblés sur place, qui tiennent compte du goût des jeunes convives, tout en respectant les normes en vigueur, c'est un atout que la mairie s'emploie à favoriser.

Avec un nouvel aménagement du réfectoire,

Il permet de mieux accueillir un nombre toujours croissant d'enfants (70 à ce jour).



Avec de nouveaux équipements,

Un nouveau lave-vaisselle, bien adapté aux besoins actuels (économie d'énergie, rythme d'utilisation) a pris sa place.

Un four électrique, venu compléter le four à gaz, permet l'élaboration de nouvelles recettes (à suivre sur les menus* à partir de janvier).

Grâce à un robot multifonctions, de plus en plus de produits frais entrent dans l'élaboration des plats réalisés sur place.

Une nouvelle armoire de rangement permet d'optimiser l'organisation.

Mais aussi avec des formations,

Au printemps dernier, par exemple, quatre personnes ont été formées aux réglementations HACCP (hygiène et sécurité alimentaire), sur le site même de la cantine.

Et bien sûr, par des travaux d'entretien réguliers, Dernièrement, tous les blocs lumineux et de sécurité ont été renouvelés.

Enfin, pour que les enfants soient acteurs du « bien manger », et pas seulement consommateurs, ils ont pour mission d'élaborer – avec leur maîtresse – un menu à partager avec tous. Ainsi les CE1 et des CE2 ont déjà proposé : salade, hamburger et glace. Les prochains à faire valoir leurs talents seront les CM1 et CM2.

Chaud devant...



*Pour mémoire, les menus sont affichés à l'entrée des écoles et sur le site Internet de la mairie.

Bien-vivre à Ouzouër, c'est ce à quoi la municipalité s'emploie quotidiennement, que ce soit par son administration ou bien sur le terrain. Mais cela passe aussi par des comportements individuels qui contribuent aux rapports de bon voisinage. Voici deux articles, très différents l'un de l'autre, mais qui touchent à des domaines qui sont souvent source d'incompréhension, voire de conflit.

Nos fidèles compagnons, les chiens

Pour faire suite à l'article paru dans notre n° 5, voici quelques précisions complémentaires sur nos amis les chiens. Les races de chien sont classées en 3 catégories, par niveau de dangerosité :

Catégorie 1 : chiens considérés comme chiens d'attaque (American Staffordshire Terrier, Mastiff, Tosa).

Catégorie 2 : chiens dits de garde et de défense inscrits au LOF* (Tosa LOF, Rottweiler LOF).

Catégorie 3 : les autres chiens sont classés en 10 groupes
1 - Berger Bouvier ; 2 - Pinsher, Schnauzer, Molossoïdes ; 3 - Terriers ; 4 - Teckels ; 5 - Spitz ; 6 - Chiens courants, chiens de recherche au sang ; 7 - Chiens d'arrêt ; 8 - Chiens rapporteurs de gibier, chiens d'eau ; 9 - Chiens d'agrément et de compagnie ; 10 - Lévriers.

Les chiens des catégories 1 et 2 doivent obligatoirement passer une évaluation comportementale entre 8 et 12 mois afin d'évaluer leur niveau de dangerosité. De plus, la loi française impose également une évaluation à tout chien ayant mordu une personne, toute catégories confondues ; cette évaluation peut être imposée par le Maire.



Rappel aux propriétaires

Les chiens de catégories 1 et 2 doivent être tenus en laisse et muselés sur la voie publique. Les chiens de catégorie 3 peuvent avoir des comportements imprévisibles et doivent également être tenus en laisse sur la voie publique.

Régulièrement, des chiens en divagation sont signalés dans les rues, risquant de provoquer des accidents. Ces divagations sont sous la responsabilité du propriétaire qui est tenu de maintenir son chien dans un espace clos ne lui permettant pas de s'échapper.

Quant aux déjections, elles sont interdites sur les trottoirs, les voies publiques, les espaces verts et les aires de jeu réservées aux enfants.

Le fait d'abandonner les déjections de son chien sur la voie publique expose à une contravention de 2^{ème} classe de 35 €. Il est à noter que le montant de la contravention est à l'appréciation de la commune ; elle peut aller jusqu'à 150 €.

Les chiens ignorent les réglementations et c'est bien aux maîtres de les respecter pour le bien-être de tous.

Philippe Scherer



Notre entretien avec le Lieutenant Bodin de la brigade de gendarmerie de Briare

MMB : *De votre point de vue, qu'est-ce qui contribue au bien-vivre ensemble ?*
Lt.B. : Cela peut se résumer en une phrase : « la tranquillité publique est un droit et son respect une obligation ». On peut citer en exemple l'usage de la voie publique. Bien entendu, le Code de la Route réglemente la circulation, mais il répond aussi très bien à cette notion de tranquillité publique, qu'il s'agisse :

- du comportement de tout conducteur qui doit s'adapter au contexte, toujours en vue de préserver la sécurité
- de conduites addictives (alcool, stupéfiants), pas besoin de détailler, tout le monde comprend
- des nuisances sonores, avec les moteurs qu'on fait ronfler ; une précision, les essais de moteur ou de freins ne doivent pas se faire sur la voie publique ou à proximité des habitations ; si un essai est nécessaire, en dehors du bruit, cela suppose un danger potentiel.
- du stationnement qui, lui aussi, répond à une réglementation bien précise.

MMB : *Pouvez-vous détailler ce que dit le Code de la Route en matière de stationnement ?*

Lt. B. : Pour que les piétons soient en sécurité, les trottoirs ne doivent pas être encombrés par des véhicules. Le stationnement devient alors gênant ou très gênant (amende).

Si un stationnement implique un écart des autres véhicules ou oblige les piétons à descendre sur la chaussée, le stationnement devient dangereux (amende + retrait de 3 points au permis de conduire. Il y a aussi le stationnement abusif.

MMB : *Que considère-t-on comme abusif ?*

Lt. B. : Il est stipulé que le stationnement sur la voie publique ne doit pas être supérieur à 7 jours. Il est bien évident que cette mesure est assortie de tolérance ; on tient compte des situations comme un départ en vacances par exemple. Au-delà, le véhicule est considéré comme abandonné ou en stationnement sur une durée excessive. Nous nous basons sur son aspect : pneus dégonflés, présence d'herbe ou de mousse sous le véhicule. Nous prenons en compte également le risque de pollution suite aux fuites de fluides.

MMB : *Comment procédez-vous ?*

Lt. B. : Une fois l'abandon constaté, nous verbalisons pour stationnement abusif et demandons une mise en fourrière. Bien qu'un préavis ne soit pas obligatoire, nous procédons au préalable à des marquages au sol et sur les pneus qui confirment que le véhicule ne bouge pas.

Dans le cas particulier de défaut d'assurance, le véhicule est retiré de la circulation, sans délai.

MMB : *Merci Lieutenant d'avoir répondu à nos questions.*